



INFOS PRATIQUES

UN CAHIER D'EXPRESSION CITOYENNE MIS À DISPOSITION EN MAIRIE

Mis en ligne le 18 janvier 2019

Dans le cadre du grand débat qui se tient sur l'ensemble du territoire, la commune de Treillières vous informe qu'un cahier d'expression citoyenne est à la disposition des habitants au sein de la mairie pour recueillir leur parole. Accessible aux horaires d'ouverture.



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, guichet famille : 2 juin, urbanisme : premier samedi du mois.